



Courriel : etranger@sgen.cfdt.fr

Skype : sgenetranger

BRÈVES DE MAI 2009

Cette année l'orange était la couleur du 1^{er} mai !



Déclaration de François Chérèque sur RTL

"On dit qu'il y a une radicalité, mais la radicalité part d'abord d'un durcissement patronal". "Il ne suffit pas de demander des aides du gouvernement, encore faut-il négocier les contreparties dans les entreprises (...) il y a une grande responsabilité patronale". Le gouvernement a "commencé à ouvrir des portes, avec par exemple le Fonds d'investissement social (...) mais il faut aller plus loin, en particulier pour les jeunes".

"Le syndicalisme est en train de changer à travers cette crise, on est en capacité de se dire *on est d'accord sur l'essentiel*, mais on est des organisations différentes (...) et tout en assumant ces différences, on est toujours unis".

(sur notre site, des liens vers les entretiens avec RFI et Le Figaro)

<http://etranger.sgen-cfdt.org>

Concertation pour une politique de la jeunesse

Les 10 propositions de la CFDT

La CFDT s'investit pleinement dans la commission de concertation pour une politique de la jeunesse lancée par Martin Hirsch. Hervé Garnier, secrétaire national, est titulaire de l'assemblée plénière. Thiébaud Weber, délégué Jeunes confédéral, est suppléant. La CFDT a par ailleurs désigné des secrétaires confédéraux dans chacun des six groupes de travail : emploi - formation ; orientation ; ressources ; santé ; logement ; citoyenneté.

- 1- Établir un « dispositif jeune actif » afin d'accompagner chaque jeune dans son entrée dans la vie active.
- 2- Mettre en place un « revenu jeune actif » pour les jeunes en insertion dans la vie active.
- 3- Doper l'alternance avec des contrats plus attractifs.
- 4- Déployer un nombre important *d'emplois aidés en CDI* afin de favoriser l'embauche durable des jeunes.
- 5- Développer l'offre de *contrats aidés pour les jeunes* les plus éloignés de l'emploi.
- 6- Mettre en place et accompagner la montée en puissance du service civique.
- 7- Faire évoluer la « journée d'appel à la défense » (JAPD)
- 8- Débloquer l'accès au logement des jeunes par le développement de la Garantie du risque locatif et la mise en place d'un système de bonus-malus
- 9- Mettre en place une couverture complémentaire santé et prévoyance pour tous les jeunes.
- 10- Mettre en place un service de l'orientation tout au long de la vie en coordonnant les acteurs sur les territoires et en assurant un suivi des bénéficiaires tout au long de leur parcours scolaire et professionnel.

Action syndicale

Une vraie victoire syndicale

Depuis plusieurs mois, le Sgen-CFDT et Sup Recherche (UNSA) se sont mobilisés sur :

- Le projet de décret statutaire des enseignants-chercheurs ;
- la réforme de la formation et du recrutement des enseignants ;
- les suppressions de postes programmées dans l'enseignement supérieur et la recherche.

Elles ont appelé aux mouvements contre les risques de démantèlement des EPST et en particulier du CNRS.

Elles ont également appelé aux grèves et aux manifestations, mais ont considéré que leur devoir de syndicaliste était de négocier.

<http://etranger.sgen-cfdt.org>

Par cette démarche, qu'avons-nous obtenu pour le moment ?

1. Le nouveau statut des enseignants chercheurs est meilleur que le décret de 1984.

Il ne représente probablement pas un idéal, une partie de nos demandes n'ayant pas été prises en compte, mais il améliore notre condition sur un certain nombre de points, parmi lesquels :

- possibilité légale d'intégrer dans notre service, via un référentiel national, une série de tâches que nous ne parvenions à y intégrer que de façon clandestine (tâches de gestion et de responsabilité d'une UE ou d'une coordination, enseignement à distance, ...) ;
- équivalence TP/TD ;
- possibilité d'organiser des comptes épargne temps pour dégager plus fréquemment des semestres de recherche ;
- renouvellement des garanties statutaires de nos corps : indépendance, égalité hommes/femmes, contrôle par les pairs des évaluations au niveau national ;
- intégration aux promotions et à la carrière de la prise en compte des fonctions pédagogiques et de gestion, promotions et carrières n'étant plus fondées exclusivement sur la recherche.

2. La réforme de la formation et du recrutement des enseignants a été remise en chantier.

- Le projet ministériel initial n'est plus d'actualité, en particulier a été acté, le

maintien d'une année de stage, après le concours, qui n'est plus un simple compagnonnage confié aux hiérarchies scolaires mais une alternance entre le travail en classe et une formation confiée à l'université.

- D'autre part le maintien à l'identique de la formation et du recrutement des maîtres pour l'année scolaire prochaine a également été obtenu, de même que la mise en place de discussions sur tous les futurs aspects de la réforme.

- Il nous reste à obtenir un recrutement immédiat, avec un complément de formation payé par le recruteur pour les lauréats du concours 2010.

- Il nous reste surtout à travailler à un projet de réforme conciliant formation initiale professionnelle et universitaire ambitieuse, et qui intègre le respect de la diversité sociale du recrutement.

3. Il n'y aura pas de suppressions de postes dans l'enseignement supérieur en 2010 et 2011.

Le modèle de répartition des moyens doit être revu.

Nous n'avons pas obtenu directement la restitution des postes 2009 mais nous avons obtenu la pérennisation des moyens correspondants en masse salariale.

- ### 4. Le dossier recherche reste en discussion,
- mais d'ores et déjà a été obtenue la restitution des 130 postes qui avaient été transformés en « chaires d'excellence ».

En savoir plus : <http://www.sgen-cfdt.org/actu/article2003.html>

AU MAEE

Recrutement dans les services et établissements culturels et de coopération

En l'absence d'organismes de concertation le Sgen-CFDT de l'étranger s'efforce d'obtenir l'information sur l'avancement des procédures de recrutement et informe les candidats qui font appel à lui.

Concernant le recrutement pour des emplois dans les services et établissements culturels, il faut savoir que les postes sont cette année moitié moins nombreux que l'an passé ; priorité est donnée aux agents du MAEE.

Les présélections pour les candidats aux postes d'assistant technique se feront début mai. Les candidats présélectionnés sont convoqués à un entretien.

<http://etranger.sgen-cfdt.org>

MAEE (suite)**Extrait du compte-rendu de la CFDT de la réunion du 6 avril 2009 avec le ministre des affaires étrangères et européennes**

Ne pouvant pas assister au comité technique paritaire ministériel du jeudi 9 avril 2009, le ministre a souhaité recevoir les syndicats qui y sont représentés.

Le ministre a annoncé :

- une augmentation des primes à l'administration centrale et une augmentation des rémunérations de certaines fonctions à l'étranger (voir infra) ;
- des crédits supplémentaires de 40 millions d'euros pour le réseau culturel.

Sur le nouvel opérateur culturel, le ministre s'est voulu rassurant et il a indiqué que cet établissement public industriel et commercial (EPIC), placé sous tutelle exclusive du ministère des affaires étrangères et européennes, ne signifiait pas la privatisation de notre réseau culturel, même s'il était le lieu d'un partenariat public/privé, à l'heure actuelle indispensable. Cet EPIC disposerait d'un budget de 340 millions d'euros, dont 100 au titre de l'autofinancement.

La CFDT a fait part de ses préoccupations :

- sur les recrutés locaux : La CFDT a fait part de son inquiétude devant les licenciements annoncés, qui n'auraient pas été précédés de la procédure annoncée par le ministre dans sa lettre du 9 mars 2009, dont nous avons rappelé les termes, à savoir que ces mesures de restructuration de nos centres et instituts culturels « doivent concentrer leurs effets sur les personnels partant en retraite ou désireux de quitter ces entités. Ces mesures feront l'objet d'un accompagnement social, inscrivant ces restructurations dans un cadre prévisible et négocié. »
Le ministre a d'ailleurs annoncé que des sommes, au titre du « retour catégoriel », seront affectées à l'accompagnement social des départs dus à ces restructurations.
- sur la situation des agents qui ne retrouveraient pas d'affectation à la suite des restructurations de l'administration centrale : la CFDT a rappelé au ministre ses propos aux termes desquels nul ne serait laissé au bord du chemin.

MAEE (encore)**LE MAEE VA FAIRE UNE "ÉVALUATION" DE LA SCOLARITÉ GRATUITE À L'ÉTRANGER**

Le dispositif controversé de gratuité pour les enfants français scolarisés dans les établissements français de l'étranger va faire l'objet d'une "évaluation", a déclaré vendredi le ministère des Affaires étrangères, à la veille du premier forum des anciens élèves de ces lycées.

"Des questions ayant effectivement émergé sur ce sujet, il a été décidé qu'il y aurait une évaluation qui serait menée de cette mesure", a déclaré le porte-parole du Quai d'Orsay, Eric Chevallier.

Cette évaluation visera à "vérifier qu'effectivement il n'y a pas d'effets délétères" a-t-il ajouté, interrogé lors d'un point de presse sur le risque notamment de voir la gratuité pour les Français se traduire par des hausses de tarifs notamment pour les élèves étrangers des ces écoles et lycées.

La gratuité des écoles et lycées français pour les enfants d'expatriés, une promesse électorale du président Nicolas Sarkozy en direction des Français de l'étranger, fait l'objet de nombreuses critiques en raison du risque de voir son coût élevé compensé par des hausses des frais des élèves étrangers ou par des économies sur les locaux.

La gratuité pour les Français a été appliquée aux classes de terminale et première, et doit être étendue l'an prochain aux classes de seconde, a rappelé le porte-parole.

Jeudi, les écoles et lycées français au Maroc ont été touchés par un mouvement de protestation organisé par des parents d'élèves dénonçant une "hausse vertigineuse" des frais de scolarité.

Sources : AFP

En savoir plus : <http://etranger.sgen.cfdt.free.fr/actu/20090327.htm>

<http://etranger.sgen-cfdt.org>

AEFE ET MAEE**NOTATION ADMINISTRATIVE**

La campagne de notation administrative vient de commencer pour les personnels détachés auprès de l'AEFE et du MAEE. Les fiches individuelles de notation doivent être parvenues à l'AEFE pour le 31 mai 2009.

Quelques rappels des principes, tirés de la circulaire AEFE 4013 du 10 mars 2006 :

2,3- Détermination du niveau de la note en fonction de la notation précédente

La note proposée par le chef d'établissement ne correspond pas nécessairement à celle proposée par le chef de poste ou son représentant. Toutefois les fonctionnaires sont toujours très sensibles à une diminution de leur note qui, dans leur esprit, s'assimile à une baisse de la valeur professionnelle. (...)

Aussi, pour éviter des baisses involontaires de note, il convient de demander aux personnels nouvellement nommés de communiquer une copie de leur dernier avis de notation. En l'absence d'éléments d'appréciation suffisant, il convient de proposer la reconduction de la note antérieure.

En revanche, s'il s'avère qu'une baisse de note s'impose, elle devra être motivée. L'appréciation rédigée portant sur la manière de servir de l'agent intégrera toutes les informations justifiant pleinement de la mesure proposée. **Lors d'examens de cas de non renouvellement d'un contrat ou de cessation anticipée de mission, l'Agence tiendra compte notamment, pour prendre sa décision, des appréciations portées sur la feuille de notation.**

En tout état de cause, la notation peut faire l'objet d'une modification par la Directrice de l'Agence ou par l'administration d'origine.

3- Déroulement des opérations de notation**3.1- Communication à l'intéressé(e)**

Les propositions de notes chiffrées et les appréciations doivent être impérativement communiquées aux intéressé(e)s avant l'envoi des fiches individuelles à l'Agence. Chaque agent certifiera avoir pris connaissance par l'apposition de la date du jour suivi de sa signature. Une photocopie de la fiche sera remise à l'agent.

Il convient de rappeler que cette signature ne vaut pas approbation des éléments de la notation ; néanmoins les voies de recours ne lui sont ouvertes que s'il est réputé, par sa signature, en avoir pris connaissance.

3.2- Demande de révision de proposition de note et/ou de l'appréciation

En cas de contestation de la proposition de la note chiffrée ou de l'appréciation portée par le ou les notateurs, l'agent peut adresser un recours gracieux à celui-ci ou ceux-ci. Il convient de privilégier le dialogue entre l'agent et sa hiérarchie, afin d'éviter les contestations qui, dans la plupart des cas, peuvent trouver une solution locale. La commission consultative paritaire locale de l'Agence peut également être consultée.

Si le différend entre l'agent et le notateur n'a pu être résolu, ni par recours gracieux ni après consultation de la CCPLA, là où elle existe, et **si l'agent le demande expressément**, le différend peut être examiné par la commission consultative paritaire centrale de l'Agence concernée avant que la directrice ne fixe la note proposée.

Commission nationale d'affectation des personnels en Andorre

Elle aura lieu le 13 mai 2009. Le Sgen-CFDT y participe. Une fiche syndicale de suivi des candidatures est disponible sur notre site.

<http://etranger.sgen-cfdt.org>

VACANCES DE POSTES

Agence pour l'enseignement français à l'étranger – postes de résident

La liste des postes de résidents vacants publiée sur le site internet de l'AEFE a été mise à jour le 27 avril.

En savoir plus : http://www.aefe.fr/article.php/Recrutement_des_personnels_résidents

Côte d'Ivoire

En dépit des demandes que nous avons faites et fait relayer par les sénateurs des français établis hors de France, l'AEFE n'a, semble-t-il, pas conventionné le lycée Blaise Pascal d'Abidjan (Côte d'Ivoire).

Celui-ci cherche à pourvoir pour la rentrée de septembre 2009 des postes de professeur certifié en détachement direct dans les disciplines suivantes : mathématiques, SVT et espagnol.

Les conditions de rémunération sont celles des résidents de l'AEFE.

En savoir plus :

http://www.aefe.fr/article.php/Recrutement_de_professeurs_certifiés_au_lycée_Blaise_Pascal_d'Abidjan
<http://www.blaisepascal.ci/>

Assistant aux collèges universitaires français de Moscou et de Saint-Petersbourg

Les postes, huit au total, sont à pourvoir à compter du 1^{er} septembre 2009. Les candidats devront postuler avant le **31 mai 2009**.

En savoir plus : <http://www.education.gouv.fr/cid24244/esrc0900139v.html>

Sciences et FLE pour les lycées Esteqlal et Malalaï de Kaboul

Dans le cadre d'un projet financé par l'ambassade de France en Afghanistan on recherche deux enseignants en sciences (physique/chimie/ SVT/maths), ayant si possible une expérience en FLE, avec un statut de volontaire de solidarité internationale (VSI) pour les lycées afghans.

En savoir plus : <http://www.fdlm.org/fle/emploi/offres/o2768.php>

CNDP - VACANCES DE POSTES

15 postes de directeur de Centre départemental de documentation pédagogique (CRDP) sont à pourvoir. Ces postes sont ouverts aux fonctionnaires de catégorie A. Pour les enseignants, ces postes seront pourvus par voie de détachement dans les conditions prévues par le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 (les agents appartenant au corps des personnels de direction étant affectés - et non détachés - sur de tels postes).

Les personnes intéressées sont invitées à adresser leur candidature accompagnée d'un curriculum vitae détaillé, d'une lettre de motivation et d'une enveloppe timbrée à leur adresse, avant le 7 mai, au directeur du CRDP concerné.

En savoir plus : <http://www.education.gouv.fr/cid24439/meny0900289v.html>

<http://www.cndp.fr/postes/crdp.htm>

Brèves mensuelles du Sgen-CFDT Information étranger - mai 2009
47 avenue Simon Bolívar - 75950 PARIS CEDEX 19 – Téléphone : + 33 (0)1 56 41 51 20 – Télécopie : + 33 (0)1 56 41 51 11
Courriel : etranger@sgen.cfdt.fr - Site Internet : <http://etranger.sgen-cfdt.org> - Skype : [sgenetraner](#)

<http://etranger.sgen-cfdt.org>